



La neutralité de l'enseignant laïque

La neutralité de l'enseignant laïque : quelles difficultés, quelles postures ?

RÉSUMÉ

Parce que prévaut encore une méconnaissance de la notion de laïcité, de nombreux étudiants en formation, comme aussi d'ailleurs une partie des enseignants expérimentés, préfèrent s'abstenir plutôt que d'avoir à expliquer un fait religieux, voire de répondre à une remarque d'élève afin de ne pas être mis dans l'embarras ou d'avoir à gérer une situation conflictuelle. C'est la neutralité d'évitement. Pourquoi une telle confusion autour du concept de neutralité laïque règne-t-elle ? Comment donner confiance au personnel enseignant sur cette question tout en sachant quelles limites ne pas dépasser ? Quelles pistes pédagogiques peuvent être avancées dans le cadre d'un enseignement laïque garantissant le débat démocratique ?

Céline PIOT
Maîtresse de conférences,
Université de Bordeaux,
Lab-E3D
Référénte Laïcité Inspé

MOTS CLÉS :

neutralité, laïcité, fait religieux, pratiques enseignantes, évitement, autocensure, compétence, débat

INTRODUCTION

La plupart des recherches portant sur la formation des enseignants à la laïcité concernent le niveau de connaissance du concept, le contenu de la formation et l'enseignement des faits religieux (Allieu Mary 2007 ; Berton 2007 ; Estivalèzes 2007 ; Chaix 2015 ; Urbanski 2016 ; Vézier 2018), éléments très importants pour la future posture professionnelle à devoir tenir. Beaucoup moins d'ouvrages ou d'articles s'interrogent sur la notion de neutralité laïque (Ernst 2007).

Or, si le principe de laïcité n'est pas toujours très bien défini par les futurs enseignants, celui de neutralité est certainement encore plus mal compris. Ce constat vient à la fois d'une enquête sur la laïcité menée par nos soins en septembre 2018 et en septembre 2019 auprès de nos étudiants de première année et de deuxième année du Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) premier degré du site des Landes de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'académie de Bordeaux (soit un peu plus de 300 personnes)¹ ainsi que de nos observations de séances d'enseignement moral et civique (EMC) menées par des professeurs des écoles stagiaires tout comme les échanges concernant la laïcité au cours de travaux dirigés (TD) d'EMC, d'histoire, de géographie ou à l'occasion de soutenances de mémoires de recherche portant sur le fait religieux. La neutralité est certes concomitante de l'idée de laïcité, mais les deux concepts sont souvent confondus et perçus comme synonymes. Dès lors, comment faire comprendre ce que signifie être neutre dans la réalité professionnelle d'un enseignant ? Peut-on enseigner une posture laïque avec laquelle la neutralité ne vise pas l'évitement, tout en ne débordant pas pour autant de la posture souhaitée ? Non seulement cette question revient finalement à se demander ce qu'est une posture laïque, mais elle met également en

jeu les raisons de l'autocensure des étudiants en formation, voire des professeurs plus expérimentés. La neutralité de l'enseignant laïque doit-elle neutraliser la parole et les points de vue ? Mais jusqu'où un enseignant peut-il aller pour ne pas être dans l'évitement ?

UNE GRANDE CONFUSION DANS LES CONCEPTS ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Une difficulté à définir le concept de laïcité aboutissant à une incompréhension de la notion de neutralité

Dans son article sur la laïcité dans la formation des enseignants, B. Berton (2007, p. 133-134) avait noté qu'il est « parfois frappant de constater, dans les propos des personnels en formation, l'écart entre la connaissance universitaire de la laïcité, de ses principes fondateurs, de son élaboration historico-juridique et sa mise en œuvre en situation d'enseignement ou de vie scolaire lorsqu'il est question de trouver la réponse adaptée à un événement singulier. » Elle s'appuyait notamment sur l'exemple de professeurs qui prétendaient qu'on ne peut être laïque que si l'on est athée et de ceux qui refusaient tout enseignement de faits religieux par peur des réactions des parents.

Notre récente enquête nous a montré que la connaissance universitaire de la laïcité des personnels en formation est cependant loin d'être aussi maîtrisée que B. Berton l'affirmait. Non seulement 23 % de la totalité des réponses sont erronées (« absence de religion dans l'espace public », « interdiction de parler de religion à l'École »² ; parfois confusion avec athéisme : « laïcité veut dire sans religion »), mais, même pour les 77 % des étudiants ayant donné une réponse que l'on va qualifier de correcte, la laïcité n'est pas ou n'est plus « ce que je peux faire ou dire mais ce que je n'ai pas le droit de faire ou de dire ». En effet, alors que la laïcité suppose l'émancipation

1. Il s'agit d'un questionnaire écrit rempli en classe en tout début d'année universitaire. Nous utiliserons ici les réponses à la première question (question ouverte sans propositions de réponse à choisir) demandant de définir le concept de laïcité.

2. Sans possibilité de comprendre si cette interdiction s'adresse aux élèves ou aux enseignants, si elle signifie l'interdiction d'aborder les faits religieux en classe ou si elle est assimilée à la neutralité qu'un professeur doit respecter.

des individus, qu'elle permet la liberté de conscience et l'égalité entre les différentes religions ainsi qu'entre les croyants et les athées, qu'elle facilite l'épanouissement de la personnalité de tous et qu'elle laisse à chacun le droit de penser librement, pour environ 70,5 % des enquêtés dont la réponse n'est pas un contresens, elle est perçue comme un principe négatif (en l'occurrence : « ne pas montrer ostensiblement une appartenance religieuse ou politique dans l'enceinte de l'école », « ne pas favoriser une religion par rapport à une autre » et variantes), conception bien pauvre et réductrice de la laïcité. De

Aussi, pour de nombreux étudiants en formation, la neutralité de l'École est-elle perçue comme un évitement de tout sujet en rapport avec la religion.

plus, bien que notre question fût volontairement ouverte (il s'agissait de définir le concept de laïcité), une grande majorité des étudiants (62 %) a limité la réponse au périmètre scolaire (« interdiction du

port de signes religieux ostensibles en classe »), pensant sans doute que c'était ce type de réponse qui était attendu compte tenu du lieu où ils étaient interrogés et de leur futur métier. Ces réponses ne sont évidemment pas erronées, mais témoignent du fait que plutôt d'être comprise comme ce qu'elle doit être, c'est-à-dire la protection de la liberté de conscience et le refus de l'emprise idéologique d'un pouvoir quelconque, la laïcité n'est saisie qu'à travers les interdits.

Aussi, pour de nombreux étudiants en formation, la neutralité de l'École est-elle perçue comme un évitement de tout sujet en rapport avec la religion. La neutralité consiste la plupart du temps à se taire, à éviter tout débat et toute éducation au jugement, l'enseignement laïque devenant insipide, voire relativiste. C'est une « modalité d'abstention » pour évacuer les conflits possibles (Ernst 2007, p. 60). Dès lors, des élèves peuvent être inutilement rabroués alors qu'ils osent poser des questions ou qu'ils font preuve de culture générale. Quelques exemples que nous avons observés

peuvent être listés. « Ici, on ne fait pas de politique et de religion !!! Je te préviens !!! » ; c'est en ces termes, au cours d'une séance d'EMC sur les symboles de la République, que s'est adressé de façon agressive un professeur des écoles stagiaire à un élève de CE1 qui avait vu la correspondance entre le bonnet phrygien porté par Marianne, dont l'image était projetée, et les militants du mouvement politique La France insoumise. L'élève avait simplement dit : « C'est comme dans les meetings de Mélenchon ! » Pendant un TD de géographie portant sur l'acquisition de la notion de l'espace et le repérage sur un plan, une étudiante de première année de Master MEEF premier degré a lancé : « On n'a pas le droit de faire remarquer aux élèves que, sur le plan de la ville, l'église est dessinée en forme de croix, car c'est contraire à la laïcité. » En outre, nombreux sont les étudiants à ne pas vouloir mener de mémoire de recherche en seconde année du Master et/ou de dossier d'option en EMC pour le concours de recrutement (CRPE) sur la laïcité au prétexte que « c'est un sujet trop polémique », « trop dangereux », « trop tendancieux. »

À l'inverse, d'autres enseignants, oubliant l'exigence d'universalité du lieu d'accueil que constitue l'École, peuvent outrepasser la posture laïque souhaitée en donnant aux religions une place qui n'est ni souhaitable, ni nécessaire. C'est souvent le calendrier de l'Avent qui est utilisé pour faire acquérir la notion du temps. Or ce calendrier fait écho à l'attente des chrétiens durant les vingt-cinq jours les séparant de Noël, période au cours de laquelle on distribuait tous les matins aux enfants des images pieuses. Certains étudiants en formation expliquent pourtant que l'utilisation de ce calendrier est logique dans un pays de tradition judéo-chrétienne. Dans le cadre d'une enquête menée par une étudiante pour son mémoire de recherche centré sur la laïcité en cycle 1, outre le fait que son maître d'accueil temporaire lui ait conseillé

de changer de sujet parce que « la laïcité n'est pas au programme en maternelle » — ce qui revient à dire que la laïcité n'est ni une compétence ni une pratique quotidienne des enseignants et également que l'apprentissage des règles de vie en cycle 1 n'entrent pas dans le domaine de la laïcité —, plusieurs professeurs des écoles lui ont répondu que, à la veille

Parce qu'elle est mal comprise, la laïcité fait peur ; et, parce qu'elle fait peur, elle se définit le plus souvent de façon négative.

des vacances de Noël, ils faisaient apprendre à leurs élèves des chants religieux et qu'ils ne voyaient pas en quoi cette pratique pouvait être un problème. Au cours du rituel « Quoi de neuf ? » mené avec sa classe de CM1, un professeur des écoles stagiaire, dont le mémoire de recherche portait sur les faits religieux, a posé la question : « Savez-vous ce qui débute aujourd'hui ? Non ? Je vous apprends que c'est le ramadan. » Cela dans le but de montrer aux élèves qu'il existe d'autres religions que celles relevant du christianisme et d'intégrer les musulmans dans le calendrier scolaire essentiellement rythmé par les principales fêtes chrétiennes³. Si l'objectif de « découverte du monde » et de « rencontre à l'autre » est louable, il oublie le fait essentiel que les individus ne se définissent pas par leur religion et que ce n'est pas à un professeur d'enfermer les élèves dans leur identité religieuse supposée. Et avant d'être différents, les êtres humains sont ressemblants car tous porteurs d'humanité et de citoyenneté. D'autre part, cet enseignant n'a pas agi de la sorte les jours où débutait une fête issue d'autres religions, ce qui revient, au nom des bons sentiments, à hiérarchiser les religions entre elles et, finalement, à stigmatiser les élèves. Ces exemples montrent plusieurs points. Le premier est la recherche à tout prix de l'évitement par les étudiants en formation. Dans une période actuelle qui inquiète et où règne la confusion autour du concept de laïcité, les enseignants préfèrent le repli prudent au point de tout s'interdire. Parce qu'elle est mal comprise,

la laïcité fait peur ; et, parce qu'elle fait peur, elle se définit le plus souvent de façon négative. La neutralité laïque devient alors une posture de refuge qui suppose le silence. Le second point est la confusion de la notion de neutralité laïque avec celle de tolérance. Pour ne pas être dans l'évitement, on envisage une autre posture que le mutisme qui n'est pas plus opérante.

Les raisons de cette confusion

L'inexpérience professionnelle ne semble pas être la raison de cette représentation réductrice de la laïcité et de la neutralité puisque l'enquête « Les enseignants et la laïcité » menée de décembre 2017 à avril 2018 par le Comité national d'action laïque (CNAL) auprès d'un échantillon de 999 professeurs révèle que la notion de laïcité est également confuse chez certains enseignants expérimentés pour qui ce n'est pas l'aspect de « liberté qui protège » qui définit la laïcité, mais « l'absence de religion dans l'espace public » (26 % des enquêtés) — ce qui, de surcroît, est erroné. Cette enquête montre également que 12 % des enseignants préfèrent s'autocensurer pour éviter des problèmes. De même, à l'automne 2019, lors de la présentation aux enseignants de l'exposition temporaire des Archives départementales des Landes « *La laïcité à dire et à lire* », nombreux ont été les professeurs à exprimer leurs craintes aux médiatrices du service éducatif vis-à-vis du thème de l'exposition : « sujet bancal », « angoissant », « difficile à expliquer aux élèves »⁴.

La majorité des enseignants actuels n'appartiennent pas à ces générations qui ont d'abord eu à se battre pour obtenir la laïcité, puis devoir la conserver. Pour ces militants issus de l'École Normale où il y avait une forte conscience laïque, la laïcité était « palpable » car elle représentait une conquête démocratique ayant fait l'objet de puissantes mobilisations. Depuis la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, il n'y a plus eu de transmission ex-

3. Explications données lors de la soutenance du mémoire de recherche.

4. Information communiquée en mars 2020 par les médiatrices du service éducatif des Archives départementales des Landes.

plicité et organisée de la laïcité dans la formation, que ce soit celle des élèves ou des professeurs. Une rupture dans le passage de la culture laïque s'est alors opérée, aussi bien comme explication de ce qu'est la laïcité que comme exercice pratique des attitudes (Ernst 2007, p. 53). Il a fallu attendre 2004 pour voir apparaître des séminaires de formateurs d'Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sur cette question et des formations plus adaptées, bien que certainement pas assez nombreuses, destinées aux étudiants. Mais, malgré cette formation, on mésestime le flou qui entoure la notion juridique de la laïcité dans le monde scolaire et chez les enseignants eux-mêmes (Falaize 2018, p. 118).

Il est toutefois logique de constater des contradictions quant à la différence de conception de la laïcité chez les enseignants puisqu'il existe des divergences dans les savoirs de référence, ce qui en fait une question sensible, même si la dernière note du Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) (2020) semble relativiser cette dimension dans les classes. J. Baubérot (2015) démontre qu'il existe différentes représentations de la laïcité selon les acteurs sociaux. Et, à la décharge des adultes du monde éducatif, lorsque la laïcité est convoquée dans le champ médiatique et politique, il y a de quoi les perdre.

La liberté de conscience n'est pas une tolérance, elle est garantie par l'indifférence de l'État.

Soit elle est dévoyée — aux inutiles prises de position péremptoires répondent des « accommodements raisonnables » perçus comme autant de renoncements —, soit elle est instrumentalisée — pour devenir l'alibi utilisé principalement contre l'islam. Au nom de la laïcité, beaucoup d'erreurs ou d'hypocrisies sont commises. Et quand la laïcité est volontairement confondue avec la tolérance, les concepts se compliquent. Être tolérant ne signifie pas être laïque. En effet, la laïcité ne peut se résumer à la simple tolérance au nom de l'égalité de dignité entre les personnes : la liberté de conscience

n'est pas une tolérance, elle est garantie par l'indifférence de l'État. La tolérance se définit comme l'acceptation de la différence mais suppose une bonne disposition envers ce qui est différent. Un lien de subordination s'établit alors entre celui qui tolère, dont les seuils de tolérance peuvent du reste varier, et celui qui est toléré.

QUELLES POSTURES PROFESSIONNELLES AVOIR ?

Comprendre la définition de neutralité

Le terme « neutralité » vient du latin *neuter* qui signifie : « ni l'un ni l'autre ». Comme la laïcité — en tant que système qui exclut les Églises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif — est ce qui est indépendant des conceptions religieuses ou partisans, l'État laïque est nécessairement neutre dès lors qu'il s'agit du champ des convictions spirituelles — bien que l'État laïque ne soit pas neutre lorsqu'il doit choisir entre liberté et asservissement, égalité et discrimination, intérêt général et intérêt particulier, justice et injustice. En effet, cette neutralité tient au refus de discrimination entre les citoyens distingués selon leurs opinions spirituelles respectives. L'État laïque est neutre dans le sens où il ne se prononce pas sur la valeur de ces options spirituelles. Son silence est en l'occurrence à la fois le moyen de la liberté de la sphère privée et celui de l'égalité de traitement des options spirituelles entre lesquelles se partagent les citoyens. Dès lors, l'École publique est neutre en ce sens qu'elle reçoit indistinctement les enfants de tous les cultes comme ceux qui ne sont pas croyants et qu'elle les traite de façon égalitaire.

Mais un deuxième sens de la neutralité concerne l'état d'esprit dans lequel on émet des jugements sur un objet défini : la neutralité dite axiologique consiste à s'abstenir de tout jugement de valeur dans l'étude d'un objet (Peña-Ruiz, 2014, p. 752-757). Trans-

L'École n' enrôle pas, elle instruit et elle émancipe.

posée dans l'enseignement, cette neutralité axiologique est essentielle car elle conditionne la restitution objective du savoir. L'enseignement ne doit pas porter de jugement de valeur mais doit décrire les faits et les expliquer de façon objective. L'École n' enrôle pas, elle instruit et elle émancipe. Par conséquent, elle ne met pas sur le même plan connaissance et croyance. La neutralité, c'est permettre d'atteindre la vérité par le savoir. Mais comment s'applique-t-elle ?

Des principes à respecter et à questionner

Afin de donner toute la rigueur requise à l'idéal de neutralité en situation définie par la laïcité de l'École, plusieurs principes sont de mise. Étudiant la question laïque dans le contexte québécois et considérant qu'il n'y a pas d'incompatibilité *a priori* entre la requête de neutralité promue par la laïcité scolaire et la connaissance de la particularité de l'autre⁵, G. Leroux (2015) en liste trois principaux. Le premier d'entre eux est le refus de toute discrimination. Dans le contexte du pluralisme culturel, aucun individu ne peut être marginalisé en raison de son identité. Mais que font les enseignants pour convaincre les élèves que c'est précisément dans le cadre de la laïcité qu'ils sont assurés de vivre leur liberté religieuse pleinement (Falaize, 2018, p. 118) ? Le second principe dans l'exercice de la neutralité est le respect absolu de la liberté de conscience en matière de morale et de religion. L'enseignement doit donc être impartial. Si l'éducation ne condamne aucune croyance, elle ne prend toutefois parti pour aucune. En outre, l'éducation rejette tout prosélytisme. L'obligation de neutralité demeure centrée sur l'intérêt de tous les élèves, et, pour cette raison, commande le respect de la liberté de conscience. Le troisième principe est la priorité du bien commun. L'éthique professionnelle consiste à donner aux jeunes les moyens de gagner leur

propre émancipation et d'assumer leur identité pour éventuellement la dépasser.

L'application de ces principes avec sa classe permet à la neutralité de devenir une posture professionnelle, celle de l'exemplarité ou du tact. Disposition éthique d'attention et de souci de la relation, le tact est aussi intelligence de la situation (Prairat, 2017). Distinct de la civilité, le tact est central afin que la parole du professeur ne se mue pas en violence ou en manipulation. Il s'agit de la vertu « du comment » grâce à laquelle un savoir-faire évolue en un « savoir comment faire », une habileté en un geste pédagogique. Si l'enseignant fait preuve de neutralité, l'élève peut davantage s'identifier à cette posture. Cette formation au tact passe par le dialogue entre pairs, dans des groupes où celui qui parle est protégé.

Accepter de se former

Contrairement à une idée reçue, qui sert souvent de prétexte pour refuser l'échange, la formation n'est pas du formatage.

Il est nécessaire, voire émancipateur d'accepter le doute et la discussion. Or, même si les questions socialement vives (QSV) représentent un important levier didactique en éducation à la citoyenneté, comme de nombreux travaux sur ces questions alertent les professeurs sur les risques d'enseigner, la peur d'apprendre, pousse les étudiants en formation soit à garder à distance de la sphère didactique des savoirs trop vifs, soit à tenter une stratégie d'invasion du processus d'apprentissage par des savoirs sociaux (Panissal, Jeziorski et Legardez 2016, p. 2).

Il est intéressant de remarquer que la plupart des 999 personnes ayant répondu à l'enquête du CNAL demandent davantage de modules de formation sur la laïcité, que ce soit en formation initiale ou en formation continue : 74 % des enseignants ayant répondu à l'enquête disent ne pas avoir reçu de formation initiale

5. Idée qui peut être débattue, car jusqu'où peut aller la connaissance de la particularité de l'autre et comment éviter les stigmatisations toujours possibles quand ce qui différencie prime sur ce qui unit ?

sur la laïcité et 94 % ne pas bénéficier de formation continue sur cette thématique. Ces pourcentages sont plus élevés que la part des 500 professeurs du secondaire en charge de l'EMC sollicités par l'enquête du CNESCO (2020, 40) qui disent ne pas avoir reçu une formation continue entre 2015 et 2018 sur la laïcité (environ 77 %). Toutefois, quelle que soit l'enquête, le niveau d'insatisfaits est élevé. En formation initiale, la laïcité est pourtant présente dans les maquettes de formation, notamment dans les TD de culture professionnelle commune sur la connaissance du métier et sur les valeurs de la République. Mais son « éducation à » manque certainement de visibilité quand elle n'apparaît que dans des modules au choix, comme celui dédié à l'éducation à la citoyenneté et certains séminaires de recherche, et quand elle est traitée au sein d'autres enseignements (philosophie, histoire et EMC) dépendant dès lors des choix pédagogiques de l'enseignant. En formation continue, le nombre de sessions relatives à la laïcité a grandement diminué, si ce n'est parfois disparu — essentiellement pour des raisons budgétaires.

Une régulière formation des formateurs sur cette thématique ne semble pas superfétatoire.

Il semble donc important de renforcer quantitativement et d'améliorer qualitativement l'ensemble de ces modules. Les étudiants ou les enseignants en formation regrettent en effet d'avoir eu affaire à des formateurs pas toujours bien formés ou divergents entre eux, ce qui ne permet pas de donner une formation qui fasse « suffisamment ressource » selon l'expression d'un personnel auditionné. Cette remarque doit attirer l'attention des formateurs, avec pour conséquence le principe d'une régulière formation des formateurs sur cette thématique ne semble pas superfétatoire. Au sein des adultes du monde éducatif, la définition de la laïcité varie selon qu'on parle de la laïcité en tant que dispositif juridique ou bien en tant que valeur. Généralement, la formation des

étudiants sur la laïcité est confiée aux professeurs de philosophie et d'histoire ; mais tous les formateurs sont susceptibles d'avoir à répondre à une question portant sur la posture laïque. Pourtant, peu d'entre eux ont reçu une formation sur ce point et peuvent parfois être autant démunis que les étudiants. L'intérêt de la formation se repère aussi par le niveau de l'année d'études des étudiants du Master MEEF premier degré questionnés par notre propre enquête : les réponses erronées (23 % de la totalité des réponses) montrent qu'elles sont commises très majoritairement par les étudiants en Master 1, beaucoup plus rarement par ceux en Master 2. Cette évolution montre bien l'utilité de la formation sur la laïcité.

QUELQUES PISTES DE REFLEXION ET DE TRAVAIL

Éviter l'évitement

Dans sa notice « neutralité » de l'édition datant de 1911 du *Dictionnaire pédagogique*, Ferdinand Buisson précise que « le bon sens ne permet pas de concevoir une école qui, par définition, se proposerait la neutralité absolue, c'est-à-dire s'interdirait de parler. » Faut-il s'interdire de parler de croix en cours ? L'enseignant ou l'élève ne fait en géographie que lire et décrypter du codage cartographique : la croix, symbole d'une église, correspond à une forme architecturale ayant un sens avec l'origine religieuse du monument. Il n'y a là strictement aucun prosélytisme.

Rabrouer un élève qui a repéré que le bonnet phrygien porté par Marianne est utilisé par les militants de Jean-Luc Mélenchon a plutôt pour effet de décourager les écoliers à avoir un bel esprit d'observation et à oser l'exprimer. Féliciter l'élève (de CE1, faut-il le rappeler...) n'aurait nullement signifié que l'enseignant validait les idées du mouvement politique cité et demandait à la classe à y souscrire. Et, par peur de ne pas savoir comment réagir, le professeur des écoles stagiaire,

au cours de la même séance d'EMC, a fait mine de ne pas avoir entendu un autre élève ayant répondu « Marine Le Pen » à la question qui demandait d'identifier Marianne à partir d'une vue de son buste et de son visage. L'évitement lui a permis ici d'esquiver l'éventuelle gestion d'une situation devenant plus problématique — au cours de laquelle il aurait été amené à parler du Rassemblement national dont le respect des principes républicains est sujet à caution —, mais a laissé dans le doute l'élève en question et le reste de la classe qui avait très bien entendu. Or, rien n'a été réglé car « qui ne dit mot

consent ». La neutralité, ce n'est pas le mutisme : par le silence de l'enseignant, Marine Le Pen devient une allégorie de la République. Il n'est pas interdit d'imaginer que l'élève a sans doute tout simplement fait correspondre Marianne à la femme politique la plus visible dans les médias sans avoir pour autant de jugement sur ses idées qu'il ne connaît peut-être même pas. Par conséquent, interroger l'élève sur les raisons de l'assimilation de la responsable du Rassemblement national à Marianne aurait permis à l'enseignant d'expliquer qu'il existe d'autres femmes engagées en politique.

C'est donc bien en cela que, comme pour toute QSV (Legardez & Simonneaux 2006, p. 28-29), l'éducation à la laïcité présente de nombreux risques dont certains concernent directement la posture de l'enseignant : a/ « la dérive normative », c'est-à-dire moraliser les élèves au détriment des savoirs ; b/ « la dérive relativiste » mettant au même niveau le savoir scientifique et les croyances ; c/ le déni « de la distance [qui existe] entre les savoirs scolaires et les pratiques sociales » faisant enseigner ces questions uniquement sous un angle descriptif dans le but de refroidir leur traitement didactique et de garder le contrôle de la situation.

Faire prendre conscience de ces

risques en formation à partir de l'analyse d'une situation concrète apparaît nécessaire. L'approche d'enseignement par les QSV est différente car elle mobilise les savoirs au service de l'investigation du problème. Étudier l'histoire des symboles évoqués plus haut et de leurs usages permettrait ainsi une posture de travail avec les élèves de façon critique.

Permettre le jugement et l'esprit critique

En contexte scolaire, la laïcité n'est pas seulement appréhendée comme un principe ou une valeur mais aussi comme une compétence, c'est-à-dire la possibilité qu'a un individu d'accomplir un certain type de tâches ou de solliciter des ressources pour répondre à une situation complexe (Rey 2014). Favoriser le débat rend possible une forme de participation et de résistance à une influence diffuse. Même si une conviction peut toujours influencer, « le jeune est également sollicité dans son cheminement et invité à réagir à tout ce qui lui sera présenté au chapitre de la réflexion éthique et de la culture religieuse » (Leroux 2015).

L'École laïque souhaite favoriser l'accès à l'exercice réfléchi du jugement. Réaliser en classe des séquences traitant des thèmes qui traduisent la diversité des opinions, des croyances et des valeurs permet d'enseigner aux élèves l'argumentation (Allieu-Mary 2007, p. 108 ; Gausssel 2016, p. 10). Non seulement l'utilisation de pratiques argumentatives vise à développer la pensée critique par le questionnement des élèves mais elle favorise la prise en considération de la complexité des questions politiques, sociales et scientifiques.

Si le principe de neutralité interdit à l'enseignant d'endoctriner ou de faire valoir un point de vue partisan, il permet cependant au professeur de raisonner librement avec ses élèves afin de les exercer au débat et à l'examen critique. Le projet d'habituer les élèves au raisonnement critique est donc parfaitement compatible avec

En contexte scolaire, la laïcité n'est pas seulement appréhendée comme un principe ou une valeur mais aussi comme une compétence.

Dans une République indivisible, on est divers mais on fait du commun.

l'obligation de neutralité car celle-ci ne constitue pas l'objectif de l'enseignement mais son moyen afin de garantir le climat scolaire le plus apaisé possible pour qu'il soit propice à l'instruction. Il ne s'agit pas de faire simplement adhérer à la laïcité de façon formelle mais de travailler de façon critique à l'aide de différentes compétences qui représentent le véritable enjeu de cette éducation. L'objectif est d'apprendre à distinguer les registres du discours, faire accéder à la capacité de discernement — qui permet de *savoir quand je crois* et de *savoir quand je sais* —, également de prendre en compte la complexité et la diversité des points de vue, ce qui, bien sûr, est loin d'être aisé. C'est ainsi que la formation des enseignants à la façon dont on prépare les enfants et les adolescents à gérer l'indécision démocratique, en d'autres termes à organiser un débat rationnel pour en faire un véritable outil pédagogique, prend tout son sens. Si, en France, la culture du débat n'est pas évidente, la modalité est désormais fortement préconisée par les programmes d'EMC de 2015 révisés en 2018.

Le débat est à la fois outil d'apprentissage (un moyen d'aborder des savoirs) et objet de l'apprentissage (apprendre à débattre). Mais quel genre de débat peut-il être mis en place pour travailler des situations concernant le religieux ? Et quelle position doit adopter l'enseignant ? Une analyse de pratiques a montré qu'il peut être difficile pour un professeur de maîtriser certaines controverses sans faire appel à l'argument d'autorité républicain afin de neutraliser une question trop vive : le débat sur des thèmes chargés de valeurs peut confronter l'enseignant au risque d'enseigner (Panissal & Strouk, 2017). En effet, plus la question traitée est proche des intérêts des élèves et plus la mobilisation de l'esprit critique est faible car elle peut provoquer l'expression des affects débouchant sur une impasse en termes d'apprentissages.

Mais elle est en même temps mobilisatrice pour susciter l'intérêt et la participation des élèves. L'éducation à la laïcité et la formation du citoyen sont étroitement liées.

CONCLUSION

« Si l'on veut approfondir l'exigence démocratique, l'École laïque peut être aussi l'École qui éduque à la laïcité, qui éduque le citoyen à délibérer en commun dans une société autonome » (Ernst 2007, p. 61). Une neutralité active à l'École n'est pas antinomique avec la laïcité : les élèves ont le droit d'avoir des idées, des convictions, des émotions mais ils doivent apprendre à les énoncer de façon pacifique, sans jamais sacrifier ce qui est commun à tous au nom de ce qui est commun à quelques-uns. Dans son rappel constant du refus des rapports de force, l'arbitrage laïque de l'enseignant est là pour garantir la sécurité de l'expression des élèves.

Cependant, les enseignants oscillent la plupart du temps entre la peur, le silence, l'autocensure — pour se rassurer et/ou se protéger — et l'ostentation — croyant ainsi bien faire pour assurer un artificiel « vivre-ensemble » réduit à la seule coexistence religieuse. Or, une posture laïque ne doit pas reposer sur ces pratiques souvent incohérentes et contreproductives, mais sur une posture de dialogue afin de faire « oser par soi-même », référence à l'idéal d'émancipation héritée des Lumières. Enseigner par la question éthique est donc au cœur des enjeux liés au concept de neutralité. « Pour se rassembler, pas besoin de se ressembler », écrivait le poète Aimé Césaire en 1987. La mission d'un enseignant n'est pas de rendre les élèves identiques, ni de se taire, encore moins d'exacerber les passions. Dans une République indivisible, on est divers mais on fait du commun ■

BIBLIOGRAPHIE

Allieu Mary, N. (2007). Débats argumentés et laïcité en histoire-géographie. Pour une propédeutique à l'enseignement du fait religieux. *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 39 (1), 107-123.

Baubérot, J. (2015). *Les 7 laïcités françaises*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.

Berton, B. (2007). La laïcité dans la formation des enseignants. *Spirale. Revue des recherches en éducation*, (1), 125-137.

Buisson, F. (1911). *Nouveau dictionnaire de pédagogie* : notice « neutralité [version en ligne publiée sur le site de l'ex-Institut national de recherche pédagogique] <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3270>

Chaix, G. (2015). L'enseignement laïque des faits religieux et l'École de la République. *Administration & Éducation*, 148 (4), 121-129.

Enquête du Comité national d'action laïque : CNAL (2018). *Les enseignants et la laïcité*. Résultats de l'enquête en ligne sur : <https://www.cnal.info/?p=369> [Version en fichier pdf]. Synthèse-étude-lfop-etCnal-1.pdf

Enquête du Centre national d'étude des systèmes scolaires : CNESCO (2020). *Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : évaluation des attitudes citoyennes des collégiens et des lycéens*. Paris : Cnam [<http://www.cnesco.fr/fr/laicite-et-religion-au-sein-de-lecole-et-dans-la-societe/>].

Estivalèzes, M. (2007). L'enseignement du fait religieux à l'École, un faux problème ? *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 39 (1), 93-105.

Ernst, S. (2007). Pour une éducation laïque à la laïcité. *Spirale. Revue de recherches en éducation*, 39 (1), 53-66.

Falaize, B. (2018). Présentation. Dans Falaize, B. (dir.), *Territoires vivants de la République* (p. 117-120), Paris : La Découverte.

Gaussel, M. (2016). Développer l'esprit critique par l'argumentation : de l'élève au citoyen, Pourquoi les étudier ? Dossier de veille de l'IFÉ n° 108.

Legardez, A. & Simonneaux, L. (2006). *L'école à l'épreuve de l'actualité : enseigner les questions vives*. Paris : ESF.

Leroux, G. (2015). Laïcité scolaire et neutralité. Dans Ch. Le Blanc (dir.), *Laïcité et humanisme* (p. 53-73), Québec, Canada : Presses de l'Université d'Ottawa.

Panissal, N., Jeziorski, A. & Legardez, A. (2016). Une étude des postures enseignantes adoptées lors des débats sur des questions socialement vives (QSV) liées aux technologies de la convergence (NBIC) menés avec des élèves de collèges. *Dire, 8 : Les questions socialement vives : une visée émancipatrice*, 1-16 [<http://epublications.unilim.fr/revues/dire/>].

Panissal, N. & Strouk, H. (2017). Laïcité et faits religieux : conduire des débats avec les élèves, quels dispositifs ? *Éducation et socialisation*, 46 [en ligne : <https://doi.org/10.4000/edso.27111>].

Peña-Ruiz, H. (2014). *Dictionnaire amoureux de la laïcité*. Paris : Plon.

Prairat, E. (2017). *Éduquer avec tact*. Paris : ESF sciences humaines (coll. "Pédagogies, Questions vives").

Rey, B. (2014). *La notion de compétence en éducation et formation. Enjeux et problèmes*. Bruxelles : De Boeck (coll. "Le point sur... Pédagogie").

Urbanski, S. (2016). *L'enseignement du fait religieux : École, république, laïcité*. Paris : Presses universitaires de France.

Vézier, A. (2018), Éducation à la laïcité et enseignement laïque du fait religieux : enjeux d'une pédagogie du discernement. *Éducation et socialisation. Les cahiers du CERFEE*. Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée. doi : 10,4000/edso.2964